

GEMINI Sammelstiftung
c/o Avadis Vorsorge AG
Zollstrasse 42
Postfach
8031 Zürich

GEMINI Sammelstiftung
c/o Avadis Vorsorge AG
Zollstrasse 42
Postfach
8031 Zürich

Utilisation de la prestation de sortie

Données sur la personne assurée

Caisse de prévoyance

Entreprise

Caisse Caisse de pension Cadre/caisse complémentaire

Personne assurée

Nom

Prénom

Numéro AVS

Numéro d'assuré

Sexe

Date de naissance

Etat civil

Adresse

NPA et lieu

Conformément à l'art. 3, al. 1 de la loi sur la prestation de libre passage, la prestation de sortie doit impérativement être transférée à l'institution de prévoyance du nouvel employeur. Si vous n'êtes pas assuré auprès d'une autre caisse de pension, votre prestation de sortie doit être transférée soit sur un compte de libre passage auprès d'une banque, soit sur une police de libre passage auprès d'une compagnie d'assurance. Dans certaines conditions, un paiement en espèces est possible.

Si vous ne nous communiquez pas d'adresse de paiement, nous transférerons la prestation de sortie, conformément aux dispositions légales, à la Fondation institution supplétive LPP.

1 Changement d'employeur – transfert vers ma nouvelle caisse de pension

Merci de nous fournir le bulletin de versement, le cas échéant

Nouvelle caisse de pension

Adresse/lieu

Coordonnées bancaires/postales

Numéro IBAN

Nouvel employeur

Veuillez consulter les pages suivantes

2 Interruption de travail – transfert vers un compte de libre passage

- Veuillez transférer ma prestation de sortie à la Fondation institution supplétive LPP, Comptes de libre passage, Case postale, 8050 Zurich. Celle-ci m'informera directement de l'ouverture du compte de libre passage.
- J'ai ouvert un compte de libre passage auprès de ma banque. Veuillez joindre la demande d'ouverture pour que nous puissions effectuer le virement.
- J'ai conclu une police de libre passage auprès d'une compagnie d'assurance. Veuillez joindre la demande d'ouverture pour que nous puissions effectuer le virement.

3 Versement en espèces

Un versement en espèces n'est possible que dans l'un des cas suivants:

- Ma prestation de sortie est inférieure à la cotisation personnelle annuelle.
- Je commence une activité indépendante en Suisse à titre d'activité principale et ne suis plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire. Vous trouverez ci-joint une attestation récente de la caisse de compensation AVS indiquant que je suis enregistré en tant que personne exerçant une activité indépendante à titre principal.
- Départ définitif de la Suisse
 - Je ne travaille plus et je ne vis plus en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein et je pars pour un pays qui n'appartient **pas** à l'**UE/AELE***. Vous trouverez ci-joint le certificat de radiation de ma commune de domicile. Veuillez compléter les données aux chiffres 3.1 à 3.3.
 - Je ne travaille plus et je ne vis plus en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein et je pars pour un pays qui appartient à l'**UE/AELE***. Vous trouverez ci-joint le certificat de radiation de ma commune de domicile (**frontaliers: certificat de domicile à jour**). Le paiement en espèces de la part surobligatoire est possible. Veuillez compléter les données aux chiffres 3.1 à 3.3.

Le paiement en espèces de la part LPP nécessite une preuve comme quoi il n'existe pas d'obligation légale d'assurance sociale dans le pays de résidence. Pour ce faire, contactez: Fonds de garantie LPP, 3000 Berne 14, tél. 031 380 79 71 ou rendez-vous sur www.sfbvg.ch

Sans preuve correspondante, en même temps que le paiement en espèces de l'avoir surobligatoire, un compte de libre passage sera ouvert à votre nom pour la part LPP auprès de la Fondation institution supplétive LPP, Comptes de libre passage, Case postale, 8050 Zurich.

* Etats de l'UE/AELE:
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

3.1 Compte pour le paiement en espèces

Nom de la banque

Rue

NPA et lieu

N° IBAN

SWIFT/BIC (paiements à l'étranger)

Nom du titulaire du compte

3.2 Adresse de domicile à l'étranger

3.3 Signatures

Je déclare avoir lu les explications et rempli le formulaire complètement et conformément à la vérité.

Lieu, date

Signature

Lieu, date

Signature du conjoint/partenaire désigné

3.4 Authentification

Pour tout **versement en espèces à partir de CHF 10 000.–**, nous avons besoin dans tous les cas, pour les personnes **mariées** ou vivant en **partenariat enregistré**, de l'**accord** authentifié du conjoint ou du partenaire.

L'authentification doit être effectuée sur ce formulaire et peut être obtenue auprès de la commune de domicile, d'une autre commune ou du service du personnel.

Pour **toutes les autres personnes**, nous avons besoin d'un certificat individuel d'état civil.

Lieu, date

Signature de la personne qui authentifie

Pièce d'identité présentée: